

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2011-03 du 10 janvier 2011 portant nomination au groupe de travail « groupe national référent Tysabri » de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : ETSM1130005S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5121-60 et D. 5321-7 et suivants ;

Vu l'arrêté du 28 janvier portant nomination à la Commission d'autorisation de mise sur le marché prévue à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique, auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2007-228 en date du 1^{er} octobre 2007 portant création du groupe de travail « groupe national référent Tysabri » de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommées membres du groupe de travail « groupe national référent Tysabri » les personnes dont les noms suivent :

M. BAKCHINE (Serge).
M. BROCHET (Bruno).
M. CLANET (Michel).
Mme DANAN (Martine).
Mme GARRIGUE (Isabelle).
M. GASNAULT (Jacques).
Mme GOUJARD (Cécile).
M. LIBLAU (Roland).
Mme MAZERON (Marie-Christine).
Mme ROZENBERG (Flore).
Mme SALMON-CERON (Dominique).
M. SARRAZIN (Jean-Luc).
M. STAHL (Jean-Paul).
M. STANKOFF (Bruno).
M. TAOUFIK (Yassine).
M. VITTECOQ (Daniel).

Article 2

M. BROCHET (Bruno) et M. VITTECOQ (Daniel) sont nommés respectivement président et vice-président du groupe de travail.

Article 3

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 10 janvier 2011.

Le directeur général,
J. MARIMBERT